

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjointes au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICH I Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

Etaient absents :

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/315

Festivités de Noel 2014.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la programmation des festivités de Noël, il est prévu cette année la mise en place de diverses animations sur la thématique de Noël, réparties sur 2 sites : **la place De Gaulle et le parking Charles Ornano.**

Il est prévu :

1. L'installation d'une **patinoire de glace temporaire de 500 m²** sur la place De Gaulle, dont 100m² dévolus aux enfants.

La patinoire a pour fonction de :

- Proposer une animation durant les fêtes de Noël à tous les habitants d'Ajaccio, de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et des communes du grand Ajaccio ;
- Développer et diversifier l'offre d'activités socio-éducatives et de loisirs sportifs ;
- Dynamiser l'attractivité du centre ville ;
- Mobiliser nos ressources internes.

Concernant le fonctionnement de la Patinoire, comme les années précédentes, sa gestion sera assurée par les services de la Ville d'Ajaccio, service jeunesse et sport particulièrement.

Les dates d'ouverture seront identiques à celles du Marché de Noël :

- du **samedi 06 décembre 2014 au dimanche 04 janvier 2015.**

Les horaires d'ouverture de la **patinoire** seront :

- les lundis, mardis et jeudis de 11h à 14h et de 17h à 20h,
- les vendredis de 11h à 14h et de 17h à 22h
- les mercredis, samedis et dimanche de 10h à 20h,

Durant les vacances scolaires :

- les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 10h à 20h.
- les vendredis de 10h à 22h
- le mercredi 24 décembre de 9h30 à 18h
- le mercredi 31 décembre de 9h30 à 17h
- fermeture le jeudi 25 décembre 2014 et le jeudi 1^{er} janvier 2015

La maîtrise d'ouvrage est dévolue à la Ville d'Ajaccio qui sera chargée de :

- la location de la patinoire,
- la mise en place sur la place De Gaulle,
- la mise en place des chalets attenants à la patinoire,
- la recherche de partenaires publicitaires et la commercialisation de l'espace sous forme de panneaux publicitaires,
- la mise en place et la gestion d'une régie provisoire de recettes,
- assurer le suivi technique et la maintenance de la patinoire en relation avec l'entreprise,
- la mise en place d'animations sur et autour de la patinoire,

- élaborer les plannings des personnels affectés à son bon fonctionnement.

Des gratuités seront mises en place : 1000 tickets seront directement remis au Directeur Général des Services de la Ville étant chargé de les distribuer aux associations de quartier et aux familles les plus démunies par le biais des services, au COSA et à la CAPA. Le prix de l'entrée est fixé à 3 Euros, comprenant l'accès à la patinoire pour une durée de 45 minutes et 1 prêt de patins pour une personne. Des cartes d'abonnement de 6 séances seront mises en place à un tarif de 15 Euros. Une billetterie sera installée sur la place De Gaulle pendant toute la durée de l'opération.

2. Un marché de Noël composé de 60 chalets

Pour sa sixième édition, le marché de Noël se déploiera sur la place De Gaulle avec 48 chalets en bois et sur le parking Charles Ornano avec 12 chalets en bois. Il se déroulera du **6 décembre 2014 au 4 janvier 2015**. Ce village de Noël constitue une réelle attraction pour les ajacciens et participe à l'animation du centre ville. Cette année, il sera constitué de 5 villages :

- village des enfants
- village du partage
- village des délices
- village des rois mages
- village des artisans

Pour répondre à une demande toujours plus importante, il est prévu d'installer soixante chalets en bois, répartis sur les deux sites. La location de ces chalets doit permettre d'équilibrer le budget de cette manifestation. Il est à noter que la Ville met gracieusement à la disposition des associations deux chalets (APF, Téléthon, associations caritatives...).

3. Deux parcours aventure destinés aux enfants de 2 à 16 ans, implantés sur le parking Charles Ornano.

- Pour les enfants âgés de 2 à 6 ans : à quelques dizaines de centimètres du sol et en toute sécurité, accompagnés de leurs parents
- Pour les enfants âgés de 6 à 15 ans : en hauteur

Les deux parcours aventure offrent une escapade dans un univers ludique et récréatif où les aventuriers pourront grimper, progresser et descendre sous les yeux ébahis des passants. Les enfants tenteront de franchir différents ateliers et découvriront ainsi ensemble leur sens de l'équilibre et leur coordination.

4- Animations Marché de Noël

Dans le cadre des festivités du marché de Noël, sont programmées les activités suivantes :

Ateliers : - St Nicolas par Sylvie Andreucci - St Nicolas par l'association « festival des enfants » - San' Andria par Laurence Martini - Masques par Laurence Martini - Marionnettes animateurs mairie - Photophores par Sylvie Andreucci - Bougies par Sylvie Andreucci - Floral par association FMR -Lanternes par Laurence Martini -Cuisine par David Mezacqui - Bd par librairie La Marge - Installation Banquise par Crea Corsica - Bonhomme de neige par Laurence Martini

Animations : - grand goûter pour enfants - récolte de jouets et de décorations Noël - St Nicolas par l'association Festival des enfants - San'Andria par Locu Teatrale - Des boucles de boucles d'or par association A Funicella - parade lumineuse Confrérie Miséricorde - Parade de l'Ours compagnie Korbo - contes d'eau par Pat'O'Bine Crea Corsica - contes du solstice d'hiver par Nicole Villanova de la compagnie de l'âne vert - récréation hivernale par la compagnie du festival des enfants - Contes Fiammulia e Babbu Natale par Crea Corsica

Concerts : - concert de mandolines - concert chansons ajacciennes – Twirling - Concert Scola Di Cantu - Concert Gospel A Pietrina - Concert association Entrée des artistes - concert orchestre municipal - concert association Aria - concert In Vinci - concert lyrique Cervera à l'espace Diamant -concert Svegliu d'Isula - concert Ghjami

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, les habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à :

- signer les marchés,
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- mettre en place une régie temporaire de recettes,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire sous forme de panneaux publicitaires,
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 3 Euros, le tarif des cartes de 6 séances à la somme de 15 euros
- de reverser au Téléthon les sommes correspondantes à la recette du 7 décembre
- créer les emplois budgétaires pour 10 mensualités destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent à partir du 06 décembre 2014
- de fixer la location des chalets pour le marché de Noël en fonction de leur taille :
 - Santonnier (2 petits chalets accolés) : 1 990 €,
 - Grand chalet : 1 650 €,
 - Petit chalet / 1 380 €.

Etant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué

Et après en avoir délibéré,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, les habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

Vu l'avis de la commission municipale compétente ... en date du ... 2014,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

D'autoriser le Maire à :

- signer les marchés,
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- mettre en place une régie temporaire de recettes,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire sous forme de panneaux publicitaires,
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 3 Euros, le tarif des cartes de 6 séances à la somme de 15 euros,
- de reverser au Téléthon les sommes correspondantes à la recette du 7 décembre,
- créer les emplois budgétaires pour 10 mensualités destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent à partir du 06 décembre 2014,
- de fixer la location des chalets pour le marché de Noël en fonction de leur taille :
 - Santonnier (2 petits chalets accolés) : 1 990 €,
 - Grand chalet : 1 650 €,
 - Petit chalet / 1 380 €.

Etant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

P/LE MAIRE
Le Maire Adjoint
AM 2014-1259
Stéphane SARAGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014_315-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2014

Publication : 30/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

